

Département : CHARENTE-MARITIME

Arrondissement : JONZAC Commune : CHEVANCEAUX

Canton : MONTLIEU Propriétaire : Famille TREUILLE

Monument : Château de CHAUX

Emplacement exact { à CHAUX sur la route nationale de Chevanceaux à Montguyon.

Renseignements complémentaires sur le propriétaire { Le membre de la famille TREUILLE qui pour tous les héritiers s'occupe de la propriété habite Chatellerault (Vienne).

Utilisation éventuelle. ~~Etendue de l'inscription~~ ~~xproposée~~ { Tres vaste, peut servir aux usages les plus divers, congrégation, maison de convalescence.

Epoque de la construction { A été construit en 1636.

Etat de conservation { Etait encore en bon état, mais a été saccagé intérieurement pendant la guerre. Les Allemands ont détruit le mobilier.

Documents graphiques et photographiques annexés { 2 photographies et plan schématique.  
(ci-annexés)

Renseignements bibliographiques { Bulletin de la Sté des Archives de Saintonge et d'Aunis XI p. 275.  
Martin-Buchey: Géographie Historique et communale de la Charente, t. II p. 345  
Histoire de l'Angoumois par Vizier de la Pile p. XIX.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DU MONUMENT

A été donné en 1030 par Geoffroy Taillefer Comte d'Anjou. Forma alors avec Montausier l'enclave du Petit Anjou. Plus tard a longuement appartenu aux Saintes-Meure. - Le château actuel a été construit en 1636 par Jean Caillabot. Vaste construction carrée avec une tour cylindrique à chaque angle, toitures en tuiles plates. Au centre de la façade Nord tour carrée au-dessus du porche d'entrée. Les rainures du pont-levis à bascule existent encore. Vaste cour intérieure carrée, au fond au Sud, galerie à grandes arcades. La chapelle avec voûtes à nervures se trouve dans l'aile Ouest.

A l'intérieur cheminées en pierre de style Louis XIII. Au premier étage, plusieurs cheminées de style Empire. Les douves ne sont plus apparentes que sur la façade Nord. Un pont en pierre franchit la douve pour donner accès au porche de la tour carrée. La tour cylindrique de l'Est, incendiée par les Allemands a été restaurée, mais sa nouvelle toiture est moins haute et moins aigue. Les Allemands n'ont respecté aucune partie de cette vieille demeure.

Vastes pelouses et parc avec chênes lièges, planté en 1600 par l'un des Saintes-Meure.

Département Charente

Commune CHAUX

Arrondissement JONZAC

Canton MONTLIEU

**Monument** Château de Chaux

Situation exacte Section D 544

Utilisation actuelle Domicile

**Propriétaire** Société Civile du Château de CHAUX

Adresse Château de Chaux - CHEVANCEAUX (Charente-Maritime)

Occupant Propriétaire

**Nature de la protection proposée** Inscription sur l'Inventaire supplémentaire.

Etendue Façade et toiture -

**Époques de construction** XVII<sup>e</sup> -

**État de conservation** Bon

Réparations à prévoir d'urgence

Estimation globale de ces réparations

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement? Oui.

### **Renseignements bibliographiques**

Archives de la Charente-Maritime -

### **Documents graphiques et photographiques connus**

**Matériaux de construction** Blocage de maçonnerie, pierre de taille, toits de tuiles -

Les seigneurs et propriétaires de Chauz

**Historique**

La seigneurie de Chauz est passée au XIV<sup>o</sup> siècle des Comtes d'Angoulême à la famille de Ste Maure qui eut de nombreux châteaux dans cette partie de Saintonge (Jonzac, Mosnac). Au XVII<sup>o</sup> siècle Chauz passa par vente à un Lomenie puis à un personnage de roman quoique bien réel François de Jussac d'Ambleville "le brave Saint Preuil". Lorsqu'il fut décapité sur ordre de Richelieu Chauz revint à sa soeur qui était une Sainte Maure puis alla par héritage à Emery de Durfort de Civrac (1763) par vente (1768) à un magistrat P.P. TEXIER, puis aux Tastet, aux Herbout, aux Lestrangle, aux Treuille (19<sup>o</sup>). En somme sous l'ancien régime les principaux propriétaires furent, pendant plusieurs siècles, les Sainte Maure de Montausier, seigneurs de Jonzac, importante famille d'origine tourangelle établie au XIV<sup>o</sup> siècle en Saintonge.

Le château

On ne sait rien sur sa construction qui comportait encore au 19<sup>o</sup> s. des éléments gothiques. Mais vers 1630 François de Jussac le fit transformer par un architecte saintongeais. Au siècle suivant le dernier possesseur Sainte Maure y apporta divers embellissements dont la plantation d'un bois de chênes ~~avec des platanes~~ lièges. On travailla aussi à diverses modifications au XIX<sup>o</sup> siècle.

~~Description sommaire~~  
~~(à compléter)~~

DESCRIPTION SOMMAIRE

Château XVII<sup>o</sup> avec cour intérieure et quatre tours rondes de flanquement avec fruits. On peut voir sur la vue aérienne le volume très charentais des corps du bâtiment avec leurs toits plats à tuiles du crû.

On entre dans la cour intérieure par une sorte de porterne et on peut apercevoir face à l'entrée une suite d'arcatures vitrées éclairant le couloir desservant cette partie du château. Une partie du décor XVII<sup>o</sup> subsiste, porte XVII<sup>o</sup>, cheminée et fenêtres à petits bois. Dans la plupart des pièces, le château possède à l'ouest des communs sans intérêt. L'édifice est situé dans un fort beau parc et nous paraît mériter l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Date : 22 Mars 1966

Signature : J.L. BLOYE

Ne rien coller sur cette fiche



SECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARCHITECTURE  
28  
REGISTRE GÉNÉRAL DES  
MONUMENTS DE FRANCE

**RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE**

**Département** Charente-Maritime. **Commune** CHEVANCEAUX.

**Édifice** Château de CHAUX.

**Documents annexés**

Fiches/ 1	Photographies 10
Plans/ 1	Cartes Postales
Dessins	Divers Extrait Cadastral et plan.

**Avis de l'Architecte en Chef**

*Ce château est plus intéressant par son plan d'ensemble et son volume général que par ses détails. C'est surtout par son caractère de fresque que l'inscription sur l'I-S. de fenêtres et frises.*

19-4-66

*[Signature]*

**Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France**

*Avis favorable sur l'inscription sur le Inventaire supplémentaire M.H. de l'ensemble des façades et toitures.*

22-4-66

*[Signature]*

**Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir**

MP L

# MONUMENTS HISTORIQUES

DÉPARTEMENT: Charente Maritime

ÉDIFICE: château de Chauv

COMMUNE: Chevanceaux

DEMANDE

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARCHITECTURE

29 AVR 1966

Palais-Royal, le 27 19

RENNES  
RENNEMENT DES  
MONUMENTS DE LA FRANCE

## RÉPONSE

Paris, le 16 août 1966

Monsieur SONNIEA,

Inspecteur général des monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans les pièces ci-jointes. On lui sera obligé de les retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

Ainsi que le souligne Monsieur l'Architecte en Chef MASTORAKIS, c'est surtout par son plan d'ensemble et son volume général que le château de Chauv à Chevanceaux est intéressant.

On nous dit que c'est un édifice du 17<sup>e</sup> siècle ; il semble qu'il a dû à cette époque être en grande partie reconstruit sur des bases antérieures.

### PIÈCES COMMUNIQUÉES

1 dossier de recensement comprenant: 1 fiche, 1 plan cadastral, 2 extraits de la matrice cadastrale, 1 plan, 10 photographies

Le caractère général des façades est très simple et les proportions de leurs percements ne sont pas particulièrement remarquables.

Nous proposons l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des façades et toitures de ce château.

### OBJET DES PIÈCES

protection éventuelle au titre des monuments historiques.

lan amusi

J. SONNIEA

Le Chef du Bureau  
des Travaux et Classements,

G. Duvaux

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARCHITECTURE

NOV 27 1966

RENNEMENT DES  
MONUMENTS DE LA FRANCE

65 0201 1 01 010 3 [18604]

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

Séance du 14 avril 1969

PROCES - VERBAL

Mesures de protection concernant les départements relevant de la conservation des Bâtiments de France de POITIERS.

Rapporteur M. SONNIER

Sur proposition de son rapporteur et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les départements de CHARENTE, de CHARENTE-MARITIME, des DEUX-SEVRES, de la VIENNE.

I - CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

CHARENTE

- |           |  |
|-----------|--|
| CONFOLENS | - Chapelle du Saint-Esprit (en totalité)   |
| GARAT     | - Château de la Tranchade (façades et toitures)<br>Un plan de l'édifice devra être fourni et l'adhésion du propriétaire sollicitée, en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.  |
| MEDILLAC  | - Eglise (en totalité); Un plan de l'édifice devra être fourni en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.   |
| REIGNAC   | - Eglise (en totalité) Un plan devra être fourni en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.   |
| SERS      | - Eglise (en totalité) Un plan de l'édifice devra être fourni ainsi qu'un dossier complémentaire sur l'intérieur de l'édifice, en vue de l'examen du dossier la Commission Supérieure des Monuments Historiques. Par ailleurs l'assemblée émet le vœu que la cloche de 1772 de l'église soit protégée au titre des Objets Mobiliers. |

CHARENTE-MARITIME

- DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE - Eglise (en totalité)

- ROCHEFORT-SUR-MER - Théâtre municipal (en totalité, à l'exclusion des parties modernes)
- SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU - Eglise (en totalité) Un plan devra être fourni en vue de l'examen du dossier par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.
- SEIGNE - Eglise (en totalité)

DEUX-SEVRES

- NOIZE - Eglise (en totalité)

II - INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CHARENTE

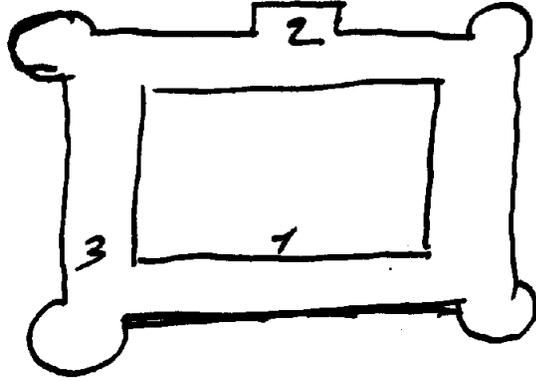
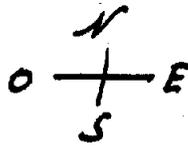
- BARBEZIEUX - Lucarne en bois de la maison, 18 avenue Gambetta
- CHAZELLES - Eglise Saint-Paul ( en totalité)
- PUYMOYEN - Eglise (en totalité) - Par ailleurs la Commission émet le vœu qu'une étude soit faite en vue de la protection, au titre des Objets Mobiliers, des fonts baptismaux de l'édifice.
- RUELLE - Logis de Fissac -façades et toitures du logis, à l'exclusion des autres bâtiments.
- XAMBES - Eglise (en totalité)

CHARENTE-MARITIME

- CHEVANCEAUX - Château de Chaux (façades et toitures)
- ECURAT - Château de la Morinerie (façades et toitures)
- LA FLOTTE-EN-RE - Fort de la Prée (en totalité)
- ROCHEFORT-SUR-MER - Maison de Pierre Loti - 141 rue Pierre Loti (en totalité)
- LA ROCHELLE - Chapelle du Lycée Eugène Fromentin (en totalité) Par ailleurs la Commission demande qu'une étude soit faite en vue de la protection, au titre des Objets Mobiliers, du mobilier renfermé par cet édifice.
- SAINT-PIERRE-D'OLERON - Château de Bonnemie (façades et toitures ainsi que jardin ordonnancé).
- SAINT-PIERRE-D'OLERON - Immaculée 74 rue de la République (en totalité)

.../...

# Château de Chauva



- 1 - galerie
- 2 - tour d'entrée
- 3 - chapelle
- 4 - pelouse et arbre

